CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis n°2025/03 du 16 juin 2025

Avis des membres du CSRPN sur le Guide de prise en compte des méthodes d'inventaires faune flore terrestres et des mesures ERC aux Antilles

I - Contexte :

Dans le cadre de la réforme des procédures d'autorisation environnementale issue de la loi dite "Industrie verte", il n'est désormais plus possible de demander des compléments une fois la phase de vérification de la complétude et de la régularité du dossier achevée.

Afin d'anticiper cette évolution réglementaire et d'améliorer la qualité des dossiers déposés, les DEAL de Guadeloupe et de Martinique se sont associées pour l'élaboration d'un guide spécifique à la biodiversité des Antilles.

Ce document a pour objectif d'informer les porteurs de projet sur :

- Les exigences minimales attendues en matière d'inventaire faune/flore (milieux terrestres) dans le cadre d'une étude d'impact environnemental ;
- Des exemples de mesures de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) susceptibles d'accompagner efficacement les demandes de dérogation à la protection des espèces.

Le guide vise ainsi à favoriser la constitution de dossiers plus complets et plus adaptés, en conformité avec les exigences actuelles. Il n'a pas vocation à remplacer un inventaire naturaliste détaillé, ni à se substituer à une étude scientifique visant à approfondir les connaissances écologiques d'une espèce.

Il a pour ambition d'accompagner les porteurs de projets, en rappelant les principaux repères réglementaires, en identifiant les meilleures périodes pour la détection des espèces, notamment protégées, précisant les types d'habitats concernés et en soulignant les impacts potentiels des projets sur ces espèces et leurs milieux.

Dans le cadre du rendu de l'étude par le prestataire en charge de l'élaboration de ce guide, le CSRPN de Guadeloupe est sollicité pour rendre un avis et formuler des recommandations.

II - Analyse du CSRPN :

Faune Aquatique :

- Forme générale et structure :

La partie sur la faune aquatique est mal structurée, difficile à lire et encore plus à appliquer. L'introduction est trop générique et peu informative. La structuration des chapitres manque de clarté, avec des passages hors sujet ou redondants. Il manque des titres clairs pour les méthodes, des tableaux récapitulatifs, et des protocoles opérationnels.

- Incohérences et erreurs scientifiques :

Plusieurs informations sont inexactes ou approximatives, notamment sur la réglementation. Il y a une confusion entre l'interdiction de la pêche et l'interdiction de consommation liée au

chlordécone. Une mauvaise interprétation des arrêtés préfectoraux est faite, tout en omettant l'arrêté de Guadeloupe (DAAF 2016). En effet, les autorisations de pêche ne sont pas nécessaires car il ne s'agit pas de pêche « *en vue de la consommation, de la commercialisation ou de la cession à titre gratuit* » d'après l'article 1 de l'arrêté DAAF/Direction du 29 juillet 2016 réglementant la pêche des poissons, crustacés et mollusques dans certains cours d'eau permanents de Guadeloupe. L'encart est donc hors sujet.

L'agrément est mentionné de façon erronée : il n'existe pas d'agrément OFB, mais une autorisation délivrée par la DEAL pour la pêche à l'électricité. Un des opérateurs doit détenir une habilitation électrique. Des espèces sont mentionnées sans justification claire (ex : poisson gale, anguilles), sans protocole spécifique associé. Le cycle diadrome est peu développé alors qu'il s'agit d'une information qui peut conditionner les protocoles d'inventaires. De plus, les noms cités ne sont pas les mêmes entre les deux îles ; par exemple « Dormé » est attribué au *Awaous banana* en Guadeloupe et aux *Eleotris sp.* en Martinique. Les noms communs français, en complément des noms créoles de chaque territoire, sont plus adaptés.

– Inventaire de la Faune aquatique :

La lecture du document témoigne d'une méconnaissance flagrante des méthodes d'inventaire spécifiques aux milieux aquatiques, non adaptées aux conditions des Antilles, souvent calquées sur les protocoles hexagonaux (ex : conductivité faible dans les rivières basse-terriennes, pourtant la pratique de la pêche électrique est efficace).

La période de pêche la plus favorable est bien celle au début du carême quand le milieu est stable et offre des conditions sécurisées pour les opérateurs. Le tableau dont la référence est le CAUE de Guadeloupe interroge car il s'agit de données scientifiques spécifiques bien éloignées des missions de cet établissement (document non retrouvé en ligne).

La pêche à vue est présentée comme une méthode principale alors que, selon les experts interrogés, elle est non pertinente, non scientifique, et potentiellement dangereuse, en particulier pour le PMT à proximité des stations d'épuration et en aval entre autres.

La pose de nasse recommandée jusqu'à 2 semaines est inadaptée et peut impacter localement les espèces (les premiers cadavres attirent de plus en plus d'animaux).

Des taxons sont manquants, en particulier les insectes aquatiques qui ne peuvent pas être caractérisés uniquement par les odonates. La malacofaune aquatique nécessite des protocoles détaillés, avec une identification plus précise que la famille (ex : Thiaridés).

Le volet flore aquatique et diatomées est également manquant.

De plus, il y a une confusion entre les milieux (rivières *vs* plans d'eau) et une absence de distinction protocolaire claire.

Enfin le protocole ADN environnemental est mal valorisé ; il s'agit pourtant d'une des méthodes les moins invasives et les plus efficaces pour inventorier les rivières et les mares, dont les protocoles sont différents et non référencés dans le document.

– Mesures ERC faune aquatique :

Les mesures ERC sont traitées de manière trop théorique, sans prise en compte réelle des habitats spécifiques des Antilles. Il manque des exemples concrets et une définition de ce qu'est

un habitat favorable pour chaque groupe taxonomique ou espèce. Les mesures ERC proposées sont peu applicables, basiques et non contextualisées.

Recommandations du CSRPN pour la partie Faune Aquatique :

- Revoir entièrement la structure de cette partie, avec des titres explicites, avec un ordre de priorité, un tableau synthétique (ex : espèces par type de milieu, périodes, méthodes) et des fiches-protocoles claires et opérationnelles.
- Intégrer des références scientifiques mentionnant des protocoles et non des simples cartographies.
- Associer de véritables spécialistes de la faune aquatique à la rédaction.
- Clarifier et corriger tous les aspects réglementaires.
- Se référer aux indices de la DCE pour les invertébrés aquatiques et diatomées.
- Lister les protocoles existants à ce jour.

Chiroptère et Herpétofaune :

D'un point de vue formel, l'iconographie manque parfois de clarté, ce qui nuit à la compréhension des protocoles notamment. Certaines phrases sont répétées plusieurs fois à l'intérieur d'un même paragraphe, ce qui alourdit le texte et nuit à sa lisibilité.

Sur le fond, la bibliographie est trop limitée pour appuyer de manière rigoureuse les affirmations avancées. Plusieurs méthodes ou éléments mentionnés ne sont pas accompagnés de références bibliographiques. Il serait nécessaire de préciser s'ils proviennent de la littérature scientifique, d'une communication personnelle, ou d'expliquer clairement le raisonnement qui a conduit aux résultats présentés.

Concernant les dénombrements ou les inventaires quantitatifs, les méthodes proposées (comme l'IPA ou l'IKA) apparaissent peu robustes, ou ne permettent d'échantillonner qu'une portion limitée de la population cible (ex. : Anolis, Hylodes).

Un guide similaire est en cours d'élaboration pour les chiroptères ; il serait pertinent d'assurer une cohérence entre les deux documents afin d'éviter les contradictions.

Avifaune :

Le nombre de mesures ERC proposées dans le document est insuffisant et elles ne concernent que très peu de groupes d'oiseaux. Aucune proposition n'est formulée pour les sites de reproduction spécifiques. Le document aborde rapidement la question des plateformes de reproduction des Sternes sans préciser les conditions nécessaires pour la pose de ce type d'ouvrage.

Tortues marines :

Le protocole proposé est peu détaillé et générique. Il est impératif que les auteurs du document consultent en amont les structures expertes (associations, réseaux de suivi, gestionnaires d'espaces naturels) afin de co-construire une fiche standardisée avec un protocole robuste et adapté aux différents espèces et types de sites de ponte.

III - Conclusion

Il s'agit d'une compilation approximative de méthodes d'inventaire de la biodiversité, réalisée sans concertation visible des spécialistes locaux. De plus, le document renvoie à des acteurs extérieurs pour établir les protocoles qu'il est censé proposer, alors qu'il aurait précisément pour but de fournir une synthèse claire et complète des techniques existantes.

En ce qui concerne les mesures de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC), seules celles relevant de l'expertise directe du bureau d'études sont présentées de manière correcte ; les autres sont traitées de façon très superficielle, ou sont absentes.

IV - Avis du CSRPN :

Dans son état actuel, le guide n'est pas publiable. Il présente des carences majeures sur le plan scientifique (absence de consultation des experts locaux, protocoles généralistes), méthodologique (absence de protocoles concrets, flou dans les recommandations), et réglementaire (manque de référence aux obligations spécifiques des DROM). Une réécriture complète s'impose, en lien étroit avec les experts des Antilles (écologues, naturalistes, hydrobiologistes, gestionnaires), afin de produire un document utile, applicable et crédible à l'échelle des territoires concernés.

Le CSRPN de Guadeloupe émet donc un **avis défavorable** à cette version du Guide de prise en compte des méthodes d'inventaires faune flore terrestres et des mesures ERC aux Antilles.

Projet d'avis soumis au vote de l'ensemble des membres du CSPRN par voie dématérialisée du 11 au 16 juin 2025. Vu les résultats consignés ci-dessous, le projet d'avis est approuvé.

- 16 voix favorables au projet d'avis sur 17 voix exprimées
- 1 abstention
- 0 voix défavorable

Le Président du CSRPN de Guadeloupe

Jérémy DELOLME

Nota : aucun membre du CSRPN ne s'est manifesté pour signaler sa participation à l'élaboration du Guide soumis à l'avis du CSRPN.